

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

## COMPTES RENDUS

## FINANCES

2018-09-093 - TARIFS 2019 COMMUNAUX ET JOVENCE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

## EXPOSE

Il est proposé à la commission des finances de fixer les tarifs de la Commune et ceux de Jovence pour l'année 2019.

Un document de travail montre les propositions pour 2019 et la variation correspondante par rapport à 2018 ainsi que la variation annuelle moyenne sur les dernières années.

## PROPOSITION

Au vu de ce document, la commission propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés.

## DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2018-09-094 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

## EXPOSE

A quelques mois de la fin de l'exercice budgétaire, il convient d'apporter quelques ajustements au budget principal de la ville.

## PROPOSITION

Investissement	Dépenses					Recettes				
	Compte	Intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
	261	Titres de participation	0,00	2 800,00	2 800,00					
	23133	Installations générales	600 000,00	-2 800,00	597 200,00					
	<b>Total</b>			<b>0,00</b>		<b>Total</b>			<b>0,00</b>	
Fonctionnement	Dépenses					Recettes				
	Compte	Intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	intitulé	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
	64131	Rémunérations	325 000,00	30 000,00	355 000,00	64191	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	15 000,00	30 000,00
						7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	15 000,00	20 000,00
	<b>Total</b>			<b>30 000,00</b>		<b>Total</b>			<b>30 000,00</b>	

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**TRAVAUX**

**2018-09-095 - RESIDENCE SENIORS – MODIFICATION DU MONTANT D'ATTRIBUTION DU LOT N°3 « CHARPENTE ET BARDAGE BOIS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

**RAPPORTEUR** : R. LEBANSAIS

**EXPOSE**

Par délibération en date du 6 septembre 2018, le lot n°3 « Charpente et Bardage bois » du marché de travaux relatif à la réhabilitation du presbytère en résidence séniors était attribué à l'entreprise DARRAS pour un montant de 25 338,30 €. Ce prix ne tient pas compte du changement de revêtement proposé par la CAO au niveau de l'extension du bâtiment. Ce revêtement de type PLX implique une modification du montant d'attribution du lot n°3 du marché de travaux.

**PROPOSITION**

**Vu** le résultat de la CAO en date du 4 octobre 2018 ;

**Vu** les délibérations du 6 septembre 2018 et du 11 octobre 2018 attribuant les lots 1 à 17 du marché de travaux relatif à la réhabilitation du presbytère en résidence séniors ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le lot 3 du marché de travaux relatif à la réhabilitation du presbytère en résidence séniors ;

Numéro de lot	Entreprise	Montant du marché HT
n°3 : Charpente et Bardage bois	DARRAS	27 738,30

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

Le montant des lots 1,2 et de 4 à 17, attribués par délibérations en date du 6 septembre et du 11 octobre 2018, reste inchangé.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **2018-09-096 – SDE 35 – RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE**

**RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS**

### **EXPOSE**

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de Louvigné-du-Désert d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Louvigné-du-Désert.

### **PROPOSITION**

**Vu** la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

**Vu** le Code des marchés publics et notamment son article 8,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération N° 20181016\_COM\_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

**Et considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Louvigné-du-Désert d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le retrait de la commune de Louvigné-du-Désert du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Louvigné-du-Désert au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Louvigné-du-Désert.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**URBANISME****2018-09-096 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTEE PAR LE GAEC DU BOIS BATARD, AU « BOIS BATARD » A LANDIVY, EN VUE D'EXPLOITER UN ELEVAGE BOVIN AUX LIEUX-DITS LE BOIS BATARD ET LA DAVOUDIÈRE A LANDIVY. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL****RAPPORTEUR** : R. CHAUVEL**EXPOSE**

Par arrêté du 31 octobre 2018, Monsieur le Préfet de la Mayenne a ouvert une consultation du public, du 28 novembre au 26 décembre 2018, sur la commune de LANDIVY, afin d'autoriser le GAEC DU BOIS BATARD à exploiter un élevage bovins.

Ce dossier a pour objet la déclaration de l'élevage au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Suite à un rachat de contrat laitier en 2015, les effectifs vaches laitières ont évolué depuis le dernier récépissé de déclaration, ainsi que la surface du plan d'épandage : cet élevage comprend aujourd'hui 180 vaches laitières.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

**PROPOSITION**

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande présentée par le GAEC Du Bois Bâtard de LANDIVY sur les lieux-dits : des Bois Bâtard et de la Davoudière.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 22 voix pour et 2 abstentions (Mme MOREL Monique et Mme NOEL Marie-Laure).

**2018-09-097 - ALLEE DES HORTENSIAS - VENTE D'UNE PARCELLE A MONSIEUR ET MADAME ANSEL DANIEL****RAPPORTEUR** : I. LEE**EXPOSE**

Par délibération du 21 décembre 2017 et après enquête publique, le Conseil municipal avait accepté la vente de la parcelle communale cadastrée section AE n°393, au profit de Mesdames CLODIC et BENAZERA. Cette parcelle était située devant leur propriété cadastrée section AE n°116, 394 et 395.

Or, par courrier du 5 novembre dernier, Maître EGU-HARDY, notaire à LOUVIGNE nous informe que Mesdames CLODIC et BENAZERA ont vendu leur propriété à Monsieur et Madame ANSEL Daniel (Acte du 12 avril 2018).

Par conséquent, il convient aujourd'hui que la commune cède la parcelle cadastrée section AE n°393 à Monsieur et Madame ANSEL Daniel, aux conditions reprises dans la délibération du 21 décembre 2017.

**PROPOSITION**

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la vente de la parcelle cadastrée section AE n°393 au profit de Monsieur et Madame ANSEL Daniel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **2018-09-098 - VENTE DE TERRAIN A LA SOCIETE BIGNON VIANDES (SBV)**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### **EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle le projet de la Société Bignon Viandes (SBV) de procéder à une extension conséquente de leur bâtiment actuel afin de répondre à la demande croissante de leurs clients.

Cette extension est possible sur le terrain communal attenant situé ZI de la Basse Rouillais d'une superficie de 3 024 m<sup>2</sup>.

La Société Bignon Viandes a fait part de son accord sur le prix de 5 € du m<sup>2</sup>, soit un coût total de 15 120 euros (hors frais d'actes).

#### **PROPOSITION**

**Vu** la saisine du service des domaines ;

**Vu** la demande de la Société Bignon Viandes (SBV) ;

Monsieur le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de :

- vendre la parcelle n°993 section H située ZI de la Basse Rouillais d'une superficie de 3 024 m<sup>2</sup> à la Société Bignon Viandes (SBV) au prix de 5 € du m<sup>2</sup> ;
- l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **2018-09-099 - MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

#### **EXPOSE**

Pour les besoins du service il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent Educateur Territorial de Jeunes Enfants (EJE). Celui-ci sera porté à 100% au lieu de 94% actuellement.

#### **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la transformation d'un emploi d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants (catégorie B - filière médico-sociale) à temps non complet (94%) en emploi d'Educateur Territorial de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1er janvier 2019.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2018-09-100 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****RAPPORTEUR** : JP. OGER**EXPOSE**

Afin de répondre aux besoins du service, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe. Ce poste est actuellement occupé par un agent contractuel et répond à un besoin pérenne (encadrement des enfants au multi-Accueil). Suite à l'obtention du concours par cet agent, il convient donc de régulariser le statut de ce personnel par la création d'un emploi permanent.

**PROPOSITION**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°) ;

**Vu** le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Il est proposé au Conseil Municipal de créer** un emploi permanent d'Auxiliaire de Puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C – filière médico-sociale) à temps complet.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GENERALE****2018-09-101 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) AU TITRE DU FONDS CHALEUR TERRITORIAL****RAPPORTEUR** : R. LEBANSAIS**EXPOSE / PROPOSITION**

Dans le cadre du projet de remplacement de la chaudière fioul de la Mairie par une chaudière aux granulés de bois, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'ADEME d'un montant de 22 800 € dans le cadre du Contrat de développement des énergies renouvelables animé par le Pays de Fougères.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre qui aura en charge la consultation d'entreprises pour l'installation de la chaudière aux granulés de bois, l'analyse des offres, le suivi de travaux...

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2018-09-102 - BOUTIQUES A L'ESSAI – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle que la rue Maréchal Leclerc est un axe structurant de la vie commerçante du centre ville de Louvigné-du-Désert. Pourtant l'activité commerciale s'y trouve aujourd'hui fragilisée. En effet, le café « Le Flore » est en vente et la boutique au Bonheur des Femmes (dépôt vente de vêtements) a fermé en 2016. Pour préserver le tissu commercial, il est prévu d'instaurer dans le cadre de la révision du PLU un périmètre de protection des cellules commerciales intégrant la rue Maréchal Leclerc afin d'éviter les changements de destinations et la transformation des locaux commerciaux en logements lors des mises en vente.

Par ailleurs, pour redynamiser ce secteur, la commune s'est portée acquéreur du local vacant situé 2 rue Maréchal Leclerc (ancien « Au Bonheur des Femmes », parcelle N° AD 0945) pour transformer ce bien en deux cellules commerciales, afin d'y expérimenter deux boutiques à l'essai. Ce dispositif permettra d'accueillir dans les meilleures conditions des porteurs de projets, dans des locaux confortables, à loyer modéré le temps de tester leur installation. Cet immeuble fait partie des 10 immeubles diagnostiqués prioritaires par un architecte lors de l'étude préalable de revitalisation du centre bourg.

Dans le cadre de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » - cycle opérationnel, le projet de boutique à l'essai est éligible au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**PROPOSITION**

Dans le cadre du projet d'aménagement des boutiques à l'essai, il est proposé au conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2018-09-103 - CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET BUDGETAIRE**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

« @CTES » est un outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales, de leurs établissements publics locaux et des établissements publics de coopération intercommunale.

Cette dématérialisation consiste pour la collectivité publique à envoyer par internet l'ensemble de ses actes soumis au contrôle de légalité et à recevoir quelques minutes après, l'acquiescement permettant de rendre la décision exécutoire.

Le projet « @CTES » se décline en deux volets : le contrôle de légalité dématérialisé pour les actes réglementaires, et le contrôle de légalité dématérialisé pour les actes budgétaires.

**PROPOSITION**

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

**Vu** le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le projet de convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Louvigné-du-Désert pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état.

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, *y compris les actes budgétaires (si tel est le souhait de la commune)* ;
- autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches y afférentes ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**DECISION**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

**2018-09-104 - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

**RAPPORTEUR** : JP. GOUPIL

**EXPOSE**

Le Conseil Municipal sera amené à prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'eau et l'assainissement (voir document en annexe).

**PROPOSITION**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul GOUPIL, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'eau et l'assainissement.

**DECISION**

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**2018-09-105 - VŒU RELATIF AU PRIX DES CARBURANTS**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Depuis un an, les prix du carburant en France ont considérablement augmenté : + 23 % pour le prix du gazole à la pompe, + 15 % pour celui de l'essence. Ces augmentations sont liées à 70% pour l'essence et à 62% pour le gazole au contexte international qui influe sur le fonctionnement du marché du pétrole : la production a diminué, conduisant à une hausse des cours et donc du prix du pétrole. Par contre, 30 % de l'augmentation pour l'essence et 38% pour le gazole sont liés à la fiscalité.

Cette augmentation des coûts a des répercussions considérables sur les budgets des ménages, notamment des plus modestes, et ces dernières semaines, le mécontentement des usagers s'est fréquemment exprimé et avec force.

Si le mécontentement est largement répandu, certains usagers sont plus impactés que d'autres, notamment les ménages modestes et ceux qui n'ont pas aujourd'hui d'autre choix que d'utiliser leur voiture. Fougères et le Pays de Fougères ne disposent pas encore de liaison ferroviaire.

La voiture est le moyen de transport le plus répandu, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur activité professionnelle dans leur commune de résidence.

D'autres usagers, dont le domicile est chauffé au fioul, sont aussi impactés. Et comme ce mode de chauffage est surtout répandu dans l'habitat ancien moins bien isolé que l'habitat récent, la précarité énergétique se développe.

Fougères Agglomération par le biais de ses compétences, accompagne la transition des mobilités et la transition énergétique de l'habitat grâce à des politiques publiques offrant des services, des aides et du conseil. Toutefois, ces transitions s'inscrivent dans un temps long incompatible avec une hausse brutale des produits pétroliers.

Par ailleurs, la hausse des coûts pénalise également très fortement les acteurs économiques du territoire et ce dans un contexte économique et financier déjà fragile.

Concernant plus particulièrement le territoire de Louvigné-du-Désert, cette situation précarise encore un peu plus les communes les plus modestes et dont les populations comptent une part importante de personnes retraitées et vivant déjà avec de petites pensions.

### **PROPOSITION**

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Louvigné-du-Désert demande au gouvernement de bien vouloir adopter des mesures fortes en matière de transition énergétique et de prendre rapidement des mesures de compensation de la hausse du prix des carburants notamment en faveur des ménages les plus modestes qui utilisent leur voiture à des fins professionnelles et de tenir ainsi compte de la situation des territoires ruraux et des villes moyennes.

Ces actions devront s'accompagner d'un réengagement de l'Etat à maintenir la présence des services publics de proximité, ainsi que des services médicaux, dans nos communes et ce conformément aux principes d'organisation, de fonctionnement et de répartition qui fondent le Service Public vecteur de la cohésion sociale de la Nation et de l'attractivité de tous ses territoires.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal adopte ce vœu à l'unanimité.

### INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des **prochaines réunions et manifestations** :
  - Conseils Municipaux les jeudis 20 décembre 2018, 31 janvier, 28 février et 28 mars 2019 à 20h30 ;
  - 24 novembre : Assemblée Générale de l'UNC Pays de Fougères et cérémonie du centenaire de l'association à 11h15 ;
  - 1<sup>er</sup> décembre : téléthon et mise en lumières de Louvigné-du-Désert ;
  - 2 décembre : marché de Noël ;
  - 8 décembre : Foulées du Roc et Sainte Barbe.
- Suite au courrier adressé à Monsieur le député Thierry BENOIT par le Conseil Municipal des Jeunes, une visite de l'Assemblée Nationale a été planifiée le 23 mars 2019. Madame DAUGUET invite les élus qui le souhaitent à venir accompagner les jeunes. Une participation au frais de transport sera demandée.

Madame DAUGUET rappelle que cette année les manifestations du téléthon se dérouleront le 30 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre avec les traditionnelles ventes de peluches et de crêpes. Le vendredi 30 novembre, un match de basket-loisir sera organisé par le BBL à 20h30 à la salle omnisport. Le samedi 1<sup>er</sup> décembre, une randonnée sera proposée par le club de Louvigné à 13h30 au départ du point Info.
- Monsieur COUASNON souhaite savoir où ont été stockés les matériaux issus du démontage des préaux de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire précise que les tôles ont été déposées par les équipes de la Mairie et traitées conformément aux règles de sécurité en vigueur. Après avoir été filmées elles ont ensuite été déposées à la SARL BORDINI. Le reste de la déconstruction sera effectué dans le cadre du lot « gros œuvre » du marché de travaux relatif à la réhabilitation du presbytère en résidence seniors.
- Dans le cadre de la mise en lumières de Louvigné-du-Désert, Monsieur COSTENTIN recherche des bénévoles pour assurer la sécurité aux différents points de barrage de 16h30 à 19h00 et de 19h00 à 22h00.
- Madame MICHEL signale qu'elle n'a pas reçu le mail lui faisant part de son invitation à la cérémonie du 11 novembre.
- Monsieur GUERIN Jean-Pierre rappelle que GROUPAMA organise une soirée révision code de la route le jeudi 13 décembre à 19h30 à la salle des fêtes place BOCHIN.

Le secrétaire  
S. DAUGUET

Le Maire  
JP. OGER